



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseillère de prévention académique

Bureau : DRRH – Prévention des risques professionnels
Conseillère de Prévention Académique

Fort-de-France, le 31 janvier 2022

Site de KERLYS
N°D1-202

Affaire suivie par :
Sophie THEAS
Tél : 06 96 25 61 09

Mél : ce.prevention@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

Le Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les Membres du
Comité d'hygiène, sécurité
et des conditions de travail académique

Objet : Convocation à la réunion du CHSCTA

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail académique
qui se tiendra le :

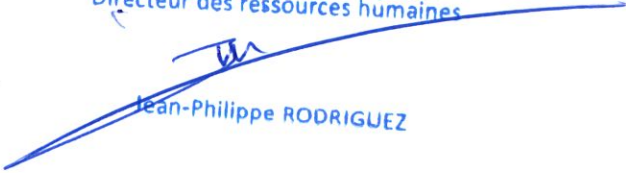
Vendredi 4 février 2022 à 8h30, en salle IPHAINE et à distance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approvisionnement en masques et en autotests
- Capteurs de CO2 dans les établissements
- Procédures de remontée des cas COVID et conduite à tenir
- Organisation de la continuité pédagogique
- Télétravail

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines


Jean-Philippe RODRIGUEZ

**DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
ACADEMIQUE du 18 novembre 2021**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du CHSCT du 2 septembre 2021
- Situation sanitaire :
 - obligation vaccinale de certains personnels EN
- Modification du règlement intérieur du CHSCTA
- Calendrier prévisionnel des visites du comité
- Protocole de visites/fiche d'observation
- Questionnaire préalable aux visites
- Présentation des rapports de visite
- Plan de formation des assistants de prévention, ATSS et directeurs
- Orientations stratégiques ministérielles

Représentants des organisations syndicales

ORGANISATION	Membres titulaires	Suppléants
FSU		Mme Réane LEDOUX
UNSA EDUCATION	Mme Marie-Michèle TOUSSAINT M. Marc ADAINE Mme Danièle ROTSEN	Mme Estelle HAMMADI-VAUBIEN
FNEC-FO	M. Mickaël SCHOLENT	Mme Maryline PALMONT

Représentants de l'administration

Assurant la présidence
Mme Mialy VIALLET , Secrétaire générale

	Présents
M. Jean-Philippe RODRIGUEZ	Secrétaire Général d'Académie Adjoint-DRRH
M. Didier HENNEMANN	Directeur du pôle expertise et soutien
Mme Monique AMBROISINE	Médecin de prévention
M. Philippe DUCAFFY	Médecin conseiller technique
M. Olivier GAUTREAUD	EMS
Mme Virginie WALOSZEK	ISST
Mme Sophie THEAS	Conseillère de prévention académique

Le quorum étant atteint, Madame la Secrétaire générale ouvre la séance à 8H35.

Approbation du PV du CHSCTA du 2 septembre 2021, le PV est approuvé à l'unanimité.

Il n'y a pas de déclaration pour des organisations syndicales.

OBLIGATION VACCINALE DE CERTAINS PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

M. le DRH rappelle le cadre de l'obligation vaccinale, c'est une politique nationale, interministérielle qui s'applique.

Une information a été envoyée aux personnels concernés soient 190 personnes par le biais d'une circulaire. Il y a eu une médiation entre temps, puis un report au 31 décembre 2021. Les personnels concernés ont été informés. Il n'y a eu aucune suspension et environ 30% de retours de la part des personnels.

Les médecins ont transmis leur schéma vaccinal complet pour la quasi-totalité.

M. ADAINE, fait référence à l'audience qui s'est tenue avec M. le Recteur. L'UNSA avait demandé un alignement sur le CHU. Il y a deux poids, deux mesures entre obligation et non obligation. La spécificité des infirmières de l'éducation nationale qui ne sont pas dans les mêmes conditions de travail que les infirmiers du CHU devrait être prise en considération.

Cela devrait relever du choix. L'UNSA porte également cette revendication au niveau national.

Mme la Secrétaire Générale rappelle le cadre national, et précise qu'il n'y a aucune compétence du Recteur pour déroger à cette règle nationale.

Une demande d'audience des personnels infirmiers a été formulée, ils vont être reçus.

Mme TOUSSAINT, concernant les psychologues EDA/EDO, souhaite indiquer les raisons du refus.

Elle évoque une discrimination de ces personnels qui ne sont pas dans le registre médical. Elle compare avec les enseignants de maternelle qui eux ne sont pas concernés alors que plus proches des élèves ; elle souhaite une dérogation au niveau national et que les psychologues soient traités de la même manière que les personnels enseignants. Elle ajoute qu'il y a eu beaucoup de stress, suite au courrier du Recteur qui évoque suspensions et retraits de salaire.

CONTACT TRACING

Le Docteur DUCAFFY, nouvellement nommé, a effectué un état des lieux pour faire évoluer les pratiques. Il précise que deux médiateurs LAC supplémentaires ont été recrutés pour la gestion des situations covid dans les établissements et l'interface rectorat/CGSS, ceci afin de casser au plus vite les chaînes de contamination dans les établissements.

Les directeurs, chefs d'établissement commencent à s'approprier ces nouvelles dispositions.

La cellule COVID est aussi là pour informer sur les conduites à tenir (familles et directeurs/chefs d'établissement). Elle permet d'avoir une vision réelle et constante des informations.

Mme la Secrétaire Générale ajoute que les données covid sont disponibles sur le site de l'académie le lundi soir, dans la rubrique presse.

M. SCHOLENT, évoque le problème du retour des élèves après éviction qui ne présentent ni justificatif, ni test.

Le Docteur DUCAFFY, indique que la vérification relève de l'établissement. Il Conseille un circuit pour ces élèves, une vérification de la situation avant le retour. Test si cas positif, pas de test obligatoire si cas contact. L'éviction est alors prolongée (14 au lieu de 7 jours). C'est un dialogue au sein de l'établissement à mettre en place.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme THEAS indique que la modification était nécessaire pour mettre en conformité le règlement intérieur avec le protocole de visite. Le règlement intérieur était plus contraignant que le décret de 1982.

La composition de la délégation pour les visites est celle du décret du 28 mai 1982, pour les visites ordinaires ainsi que pour les enquêtes.

Les autres modifications concernent un toilettage pour plus de clarté.

Ajout sur les aménagements des postes de travail et sur les missions des CHSCT.

VOTE :

FSU POUR

UNSA POUR

FO POUR

CALENDRIER DES VISITES DU CHSCTA

Mme LEDOUX indique que le calendrier relève d'une programmation, de signalements de situations particulières de certaines écoles ou d'alertes déposées (M. PRESENT, FO).

Il a été compliqué de proposer des dates qui correspondent à tout le monde. Le calendrier prévisionnel a pu être modifié en fonction des contraintes des chefs d'établissement. Mme LEDOUX indique qu'elle transmet à tous les membres et qu'il ne faut pas hésiter à faire des retours.

M.ADAINE dit que le lundi est retenu comme jour de visite, il l'a signalé et demandé d'autres jours. Ils sont nombreux dans la délégation UNSA à ne pas être disponibles le lundi. Ceci n'a pas été pris en compte. L'UNSA ne votera pas POUR.

Mme THEAS précise qu'il est nécessaire de s'adapter et de modifier lorsque les directeurs et chefs d'établissement ne sont pas disponibles. De plus, la saisine du CHSCT oblige à une intervention rapide de la délégation. Mme LEDOUX, précise qu'un autre membre de l'UNSA n'était pas disponible le jeudi. Donc difficile de réunir tout le monde en même temps.

Mme HAMMADI-VAUBIEN, abonde dans le sens de Mme LEDOUX, concernant le choix des dates. L'objectif étant aussi de constituer des équipes pluridisciplinaires.

VOTE :

FSU POUR (1)

UNSA CONTRE (3)

FO POUR (1)

Le calendrier n'est pas adopté et sera de nouveau soumis au prochain CHSCTA.

DOCUMENTS DES VISITES

Mme THEAS précise que le protocole de 2015 a servi de base. Il reprend les références aux textes, la composition de la délégation, le déroulé, les avis et suivis des travaux du CHSCT.

Il pose un cadre au fonctionnement et est envoyé en préalable aux visites.

Le questionnaire préalable aux visites est envoyé en version papier pour information.

La version est en ligne sur Limesurvey. Le lien est envoyé à tous les personnels avant la visite. La version papier peut également être remise le jour même. La secrétaire du CHSCT aura également les droits pour avoir accès à l'enquête de manière autonome. Demande à été faite au service concerné.

M. SCHOLENT, souligne le travail de la secrétaire. Il y a eu beaucoup de travail sur tous les documents et pour préparer les visites.

M. ADAINE, confirme que ce sont des documents de qualité qui devraient convenir à l'ensemble des personnels concernés, il remercie le comité.

VOTE

FSU POUR

UNSA POUR

FO POUR

RAPPORTS DE VISITES

Ecole RICHER qui accueille GUEDON : visite proposée en raison de ce contexte.

Collaboration des deux équipes. Tous les locaux sont occupés. Manque de place tant pour les agents de la mairie que pour les personnels de l'EN, le RASED notamment.

Forte chaleur, lié au bâti (volets). Mise à jour des plans d'intervention et d'évacuation.

Avis du CHSCT : Des travaux d'entretien sont nécessaires à R.RICHER. Il est nécessaire que l'école GUEDON puisse regagner ses locaux et que les travaux soient entrepris dans les plus brefs délais.

VOTE

FSU POUR

UNSA POUR

FO POUR

SEGPA Jacques ROUMAIN, atelier habitat : visite suite à l'alerte (fermeture de l'atelier habitat).

A réhabiliter totalement et à remettre aux normes (sols, fermetures, nuisibles...)

Les alentours doivent aussi faire l'objet d'un nettoyage.

La totalité de l'établissement est fortement dégradée.

Mme THEAS souligne que le professeur est en souffrance de ne pas pouvoir dispenser cet enseignement professionnel. M. SCHOLENT confirme que depuis juin 2021 il n'y a pas eu d'enseignement professionnel.

Entretien individuel : professeur en attente d'aménagement de poste.

Avis du CHSCT : la CTM doit intervenir et réaliser les travaux de toute urgence afin que les conditions de travail des personnels soient dignes et que les élèves puissent bénéficier des enseignements qui leur sont dus.

VOTE

FSU POUR

UNSA abstention

FO POUR

Ecole élémentaire Emile CAPGRAS, pointe LYNCH, Le ROBERT.

Origine de la visite : difficultés l'année dernière avec des élèves au comportement perturbateur.

Fort chaleur dans les classes, systèmes d'ouverture cassés, odeurs d'égouts, entretien des chéneaux.

Mise en conformité des plans d'évacuation.

Nécessité de travaux d'entretien de la municipalité.

Manque de matériel, les enseignants achètent le matériel, dont le savon.

AVIS du CHSCT : Entretien des locaux nécessaire.

Demande d'un personnel supplémentaire sur l'école et d'une cellule de suivi au rectorat (inclusion des élèves et élèves à besoin éducatifs particuliers).

VOTE

FSU POUR

FO POUR

UNSA POUR

LP Raymond NERIS, ateliers nautiques, le MARIN, saisine du CHSCT.

Travaux en cours, ateliers impraticables. Travaux prévus en juillet/août mais retard en raison de la situation sanitaire.

Beaucoup de bruit actuellement, difficiles conditions de travail.

Les travaux ont débuté mais la zone n'est pas sécurisée et isolée du reste du site. Le stockage des produits dangereux est à revoir. M. SCHOLENT précise que la demande d'armoires de stockage a été faite.

Il ajoute que les plans d'évacuation de manière générale sur les sites ne sont pas récents et rarement à jour (NERIS compris).

Avis du CHSCT : sécurisation du site nécessaire pour protéger les élèves et les personnels.

Suivi des travaux par la CTM pour parvenir à terminer au plus vite.

Mme ROTSEN, indique qu'il n'y a pas réellement de suivi de la CTM sur les établissements. Ils envoient des entreprises mais ne vérifient pas. Elle demande un accompagnement des services du rectorat.

M. RODRIGUEZ précise que le chef d'établissement est responsable de la sécurité, il doit prendre toute mesure utile. Il peut interdire à l'entreprise d'intervenir si les conditions ne sont pas réunies.

L'objectif est d'assurer la sécurité et que les chefs d'établissement ne s'exposent pas à une responsabilité qui est forte.

Mme LEDOUX déplore l'absence de représentation de la CTM lors des visites.

Mme la Secrétaire Générale précise que des temps d'échange réguliers viennent d'être actés avec le DGS de la CTM. Le premier point abordé a été la nécessaire collaboration sur les interventions liées à l'action du CHSCT. Mme la Secrétaire Générale évoquera les rapports lors de la prochaine rencontre début décembre.

VOTE

FSU POUR

UNSA POUR

FO POUR

LPO la Jetée, le François, bâtiment F, saisine du CHSCT.

Les travaux ont débuté entre temps. Dégradation générale des faux-plafonds, infiltrations, gouttières côtoient le matériel électrique. Ambiance thermique difficile.

Atelier fermé, présence d'amiante.

Avis : poursuite des travaux et réaliser les interventions urgentes.

M. SCHOLENT précise : ruissèlement d'eau quand il pleut (étage 1), compresseur à l'intérieur de l'atelier, machines extrêmement bruyantes. Conditions difficiles, casque + masque.

Plus de personnel logé sur place, problématique de l'internat et de la non-proximité des personnels encadrants.

Mme ROTSEN demande l'envoi d'un rapport d'amiante dans les établissements.

Mme WALOSZEK précise que la CTM les envoie aux chefs d'établissement qui doivent le diffuser à tous les personnels. La plupart des établissements ont les documents.

VOTE

FSU POUR

UNSA POUR

FO POUR

Madame la Secrétaire Générale remercie les participants aux visites et indique que l'autorité académique se saisira des éléments relatifs aux préconisations pour alerter les autorités ou agir lorsque les options relèvent de sa compétence.

PLAN DE FORMATION

Mme WALOSZEK indique que les propositions seront élargies l'année prochaine suite à l'arrivée de Mme THEAS.

Formation des adjoints gestionnaires assurée par Mmes WALOSZEK et THEAS.

Objectif : former à la préparation des commissions de sécurité incendie.

La plupart des formations sont à public désigné. Des formations ont débuté, directeurs intérimaires et nouvellement nommés, gestion de crise avec l'EMS.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES MINISTERIELLES, modalités de mise en œuvre et déploiement dans l'académie.

Mme THEAS présente les modalités d'élaboration du programme annuel de prévention académique à partir notamment des bilans de la SST, de l'ISST et des avis du CHSCTA.

Les 4 axes nationaux sont les suivants :

1. Renforcer l'organisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
2. Généraliser la prise en compte de l'évaluation des risques professionnels dans les programmes annuels de prévention
3. Accompagner les démarches de qualité de vie au travail
4. Renforcer la prise en compte des risques bâtimentaires dans les politiques de prévention

Méthodologie : groupe de travail avec les membres du pôle prévention élargi :

- échanges et mutualisation

- définition des objectifs et actions à mettre en œuvre pour l'académie.

Un autre groupe de travail sera proposé aux membres du CHCTA avec échanges et propositions.

Présentation au prochain CHSCTA, puis mise en œuvre et bilan à N+1.

Madame la Secrétaire Générale remercie l'ensemble des participants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Secrétaire Générale

Mialy VIALLEY



La Secrétaire du CHSCTA

Réane LEDOUX



La Secrétaire de séance

Sophie THEAS

